



Le Samedi 23 Mai 2020

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougouvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la salle de réunion du Centre d'Activités, le Samedi 23 Mai 2020 à 10h30, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux.

« INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL »

Monsieur Jean JEZEQUEL a pris la présidence de l'assemblée en tant que maire.
Il a, ensuite, nommé Laëtitia ROLLAND, Secrétaire de séance.

1ère PARTIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1/ Installation du nouveau Conseil Municipal

Monsieur le maire a commencé par effectuer l'appel nominal des membres du conseil municipal nouvellement élu.

- 2/ Election du Maire

Le quorum étant atteint, les conseillers municipaux ont procédé à l'élection du maire sous la présidence du doyen d'âge. Les membres du conseil municipal ont désignés deux assesseurs : Hubert CABON et Maryse MIOSSEC.
Le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean JEZEQUEL	12	Douze
Sylvain BARON	3	Trois

Monsieur Jean JEZEQUEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

- 3/ Création des postes d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire (un adjoint minimum et 4 adjoints maximum) et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide la création de **quatre postes d'adjoints**.

- 4/ Elections des Adjoints au Maire

Monsieur Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composé alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste de candidats au poste d'adjoints au maire a été proposée.

Après dépouillement par le bureau de vote, les résultats sont les suivants :

Nom et Prénom des candidats aux postes d'adjoints	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
LE FOLL Sylvie	12	Douze
JEZEGOU Romain	12	Douze
CORVEZ Christelle	12	Douze
ROHOU Gilles	12	Douze
Bulletins blancs	3	Trois

- **5/ Indemnités de fonctions au maire**

Il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents et avec effet le samedi 23 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

51.60% de l'indice brut 1 027

- **6/ Indemnités de fonctions des adjoints au maire**

De même que les indemnités allouées au Maire, le Conseil municipal fixe dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents et avec effet ce jour du samedi 23 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

1 ^{er} Adjoint	16,5 % de l'indice 1 027
2 ^{ème} Adjoint	16.5 % de l'indice 1 027
3 ^{ème} Adjoint	16.5 % de l'indice 1 027
4 ^{ème} Adjoint	10 % de l'indice 1 027

2ème PARTIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- 7/ Création d'un poste au service technique dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif, qui concerne, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 35 % à 50 % pour le Finistère.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du PEC au services techniques pour une durée de 12 mois reconductible, en remplacement du contra CAE précédent.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil à l'unanimité approuvent la création d'1 poste au service technique et l'autorisent à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- 8/ 4ème acompte à l'école Notre Dame pour les frais de fonctionnement 2020

Suite à la délibération en date du 18 décembre 2019 affectant un premier acompte aux frais de fonctionnement (Janvier, Février et Mars 2020) pour un montant total de 25 000 € puis le versement d'un 2nd acompte de 8 000€ (en avril 2020), Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'au vu du contexte actuel (COVID-19), un 3ème acompte de 8 000€ a été versé en accord avec la perception de Landivisiau afin d'assurer la continuité de service.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident de fixer un 4ème acompte pour la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2020 de l'Ecole Notre Dame de Plougourvest - sous contrat d'association - à la somme de **16 000€** réparti sur Juin et Juillet.

La Séance est levée à 11h45.